



Litige avec noos numericable

Par **sidoni01**, le **21/04/2008** à **15:54**

Bonjour

ne sachant de quelle catégorie il s'agit je me permet de poser ma question ici.

Voici plus de 10 ans que je suis abonnée chez noos numérique et depuis le 19/03/08 je ne reçois plus une chaîne qui fait partie de mon abonnement et que je paie! j'ai contacté a plusieurs reprise numérique et leur réponses sont complètement farfelues: l'un me dit que la chaîne n'est plus commercialisée (faux)!!! l'autre qu'elle ne fait pas partie de mon abonnement (faux) !! ou alors qu'il vont voir le problème!!! ces communications m'ont coûtées chères pour rien j'ai donc fini par leur envoyer un courrier avec AR pas de réponse, j'ai donc renvoyé un autre courrier AR au service juridique pas de réponse!!

je me suis déplacé et eu une entrevue avec une personne qui m'a dit qu'effectivement il n'était pas normal que je ne reçoive plus cette chaîne mais qu'elle même était lasse de l'attitude de ses employeurs vis à vis des clients et qu'elle allait démissionner!!!! j'ai envoyé pratiquement tout les jours un email pour savoir ou en était la réparation pas de réponse !!! a ce jour je souhaite avoir le remboursement des frais engagés (lettre avec AR, communication et un geste commercial pour la chaîne que je n'ai pas avec bien entendu le rétablissement de cette chaîne).

pouvez vous me dire ce qu'il me faut faire et auprès de qui??

merci par avance.

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **16:14**

Bonjour,

Contactez un cabinet d'huissier pour faire constater que vous ne recevez pas la chaîne

pour la quelle vous payez un abonnement (justificatif à l'appuie).

Renvoyez un recommandez AR avec copie de l'acte d'huissier et demandez le rétablissement de la chaîne et un geste commercial pour les frais engagés (faitres une mise en demeure sous 8 jours) et précisez que sans réponse, vous engagez des poursuite devant les juridictions compétentes.

Si pas de réponse, allez voir un avocat avec l'acte d'huissier, votre contrat d'abonnement ainsi que toutes les correspondances infructueuses en vue d'un dépôt de plainte pour obtenir réparation.

Tenez moi au courant !

Marco09

Par **sidoni01**, le **21/04/2008** à **16:50**

Merci pour votre réponse je vais chercher un huissier et vous tiens au courant de la suite .
Sidoni